

**AOÛT 2024**

**DOSSIER DE PRESSE**

**ENQUÊTE SUR L'ÉVOLUTION  
DU COÛT DE LA VIE  
ÉTUDIANTE**

**unef**  
le syndicat étudiant

**07 77 80 65 39**

**PRESSE@UNEF.FR**

# SOMMAIRE

## **PARTIE 1 : L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE**

- I. Les chiffres de la précarité**
- II. L'augmentation du coût de la vie**
- III. L'analyse des chiffres**

## **PARTIE 2 : MÊME AVEC LES ÉTUDIANT·E·S, LE GOUVERNEMENT NIE LA DÉMOCRATIE**

- I. Une réforme des bourses qui ne respecte pas les résultats des élections CNOUS.**
- II. Une ministre démissionnaire qui augmente la CVEC**
- III. Les frais d'inscription à l'université : une source de précarité**

## **PARTIE 3 : LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSE**

- I. Le loyer : premier poste de dépense d'un·e étudiant·e**
- II. Les transports**
- III. L'alimentation**

## **PARTIE 4 : LES PROFILS D'ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ**

- I. Les étudiant·e·s étranger·e·s**
- II. Les étudiant·e·s ultramarin·e·s**
- III. La différence du coût de la vie entre les femmes et assigné·e·s femmes et les hommes**

## **PARTIE 5 : UN PROJET POUR LA JEUNESSE SORTIE MAJORITAIRE AUX DERNIÈRES LÉGISLATIVES : UN IMPÉRATIF À APPLIQUER DE TOUTE URGENCE**

- I. Une jeunesse à bout de souffle**
- II. Un projet qui se veut émancipateur et social**
- III. L'Allocation d'Autonomie : une révolution dans l'émancipation de la jeunesse**
  - 1- Le statut social étudiant : la mise en protection sociale de la jeunesse**
    - A- L'urgence de la mise en protection sociale de la jeunesse**
    - B- Un statut protecteur pour la jeunesse**
    - C- L'allocation d'autonomie : le volet financier du statut social**

## **PARTIE 6 : LES REVENDICATIONS DE L'UNEF**

## **20ème enquête annuelle de l'UNEF sur l'évolution du coût de la vie étudiante**

Cette année, l'enquête sur le coût de la vie étudiante souffle ses vingt bougies avec amertume et désarroi. Il n'est pas sans rappeler que les dernières éditions de notre enquête annuelle ont pointé l'augmentation sans précédent du coût de la vie étudiante, qui traduisait l'extrême précarité dans laquelle les étudiant·e·s étaient plongé·e·s. L'année dernière, les chiffres faisaient foi d'une explosion inédite à travers une augmentation de 6,47% du coût de la vie étudiante et une augmentation de 594,76€ du reste à charge annuel. Cette année le coût de la vie continue d'augmenter malgré une précarité elle aussi toujours en évolution faisant preuve de nouveau du mépris du gouvernement vis à vis de la jeunesse. En effet, depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, les étudiant·e·s n'ont jamais été aussi précaires, ses deux mandatures successives ont largement attaqué les conditions de vies et d'études des étudiant·e·s.

Cette édition 2024 sera également l'occasion de revenir sur le déni démocratique dont le gouvernement aura fait preuve face aux étudiant·e·s en décidant de mener une réforme des bourses s'opposant aux résultats des élections CNOUS, et en actant, à travers une ministre démissionnaire, une augmentation de la CVEC et un dégel des frais d'inscription, décidant ainsi de nier les besoins et les préoccupations de la jeunesse malgré la situation inédite qu'elle endure ces dernières années.

### **Un coût de la vie qui ne cesse d'augmenter et une précarité elle aussi toujours plus importante**

Cette 20ème enquête traduit une augmentation du coût de la vie de 2,25%, du reste à charge mensuel de 1158,70€. Une augmentation qui continue, années après années, d'imposer aux étudiant·e·s un coût de la vie toujours plus important face à une précarité qui elle aussi ne cesse d'augmenter.

En effet, face à l'absence d'une réelle politique d'envergure censée endiguer cette situation plus que préoccupante, notamment à travers une réelle réforme structurelle des bourses, cette augmentation constitue une dégradation continue des conditions de vie et d'étude des étudiant·e·s, et une précarité qui continue de se généraliser sous l'investiture d'Emmanuel Macron, et de s'installer progressivement comme une nouvelle norme sociétale, rendant acceptable le fait de sauter quotidiennement des repas, de devoir abandonner ses études au profit d'un travail ou de voir ses chances de réussite dégringoler en fonction des revenus de ses parents : institutionnalisant la reproduction sociale dès l'entrée dans le supérieur.

## **Étudiant·e-s étranger·e-s, étudiant·e-s ultramarin·e-s et femmes et assigné·e-s : des profils plus touchés**

Parmi l'ensemble des étudiant·e-s, certain·e-s subissent davantage la précarité en raison d'un coût de la vie bien plus élevé. Cette enquête se concentrera notamment sur les étudiant·e-s étranger·e-s, les étudiant·e-s ultramarin·e-s, ainsi que sur les femmes et les personnes assignées, afin de mettre en lumière les différences de coût de la vie qui les affectent.

En effet, 53 % des bénéficiaires des aides d'urgence ponctuelles sont des étudiant·e-s étranger·e-s ; il existe une différence de 12,20 % du coût de la vie étudiante entre un·e boursier·e dans les DROM et un·e boursier·e dans l'Hexagone, et une différence de 186,19 % du coût de la vie entre les femmes et les personnes assignées d'une part, et les hommes d'autre part.

Ces différences significatives sont induites par l'inflation ainsi que par des politiques de précarisation menées par le gouvernement, qui ne sont pas uniformes pour chacun·e comme la mise en place du plan "Bienvenue en France" par E.Macron et multipliant par 16 les frais d'inscription pour les étudiant·e-s étranger·e-s hors union européenne.

### **La voie du déni démocratique : Une réforme des bourses qui s'oppose aux résultats CNOUS, une ministre démissionnaire qui augmente la CVEC**

Cette réforme des bourses annoncée il y a 7 ans par le gouvernement était plus qu'attendue par les étudiant·e-s et les organisations représentatives étudiantes, et qui se voulait être, selon la ministre, une réforme « structurelle », s'est transformée en projet de réforme proposant des changements à la marge, ne répondant à aucune des revendications sorties largement majoritaires lors des dernières élections CNOUS et laisse les étudiant·e-s dans une précarité structurelle qui, avec ces transformations minimales, n'est pas prête de changer.

De plus, cette réforme intervient alors que le coût de la vie pour les étudiant·e-s a augmenté de 27,76% depuis l'arrivée de E. Macron au pouvoir, que jamais les aides directes par étudiant·e-s n'avaient autant baissé, et qu'une telle précarité se matérialise inévitablement au-delà des chiffres, par un nombre conséquent de situations extrêmes que connaissent les étudiant·e-s et qui met en péril leur capacité à poursuivre correctement leurs études.

C'est donc dans ce contexte que nous sommes une nouvelle fois déçus, déçus d'une réforme qui aurait pu remettre en question la familiarisation qui fait reposer le budget des étudiant·e-s sur la solidarité familiale et l'emploi étudiant, ou encore une réforme qui aurait pu faire augmenter les échelons qui ne permettent pas aujourd'hui aux étudiants de pouvoir vivre dans des conditions décentes.

Enfin, au-delà de ce fiasco, la ministre démissionnaire de l'ESR décide d'augmenter la CVEC, culminant désormais à 103€, une taxe injuste imposée aux étudiant·e-s qui n'existait pas avant 2018 et qui permet de manière indirecte de contrer le sous-investissement massif dans le seul service public dédié aux étudiant·e-s : le CROUS. Évidemment, pourquoi se contenter de cela quand on peut également dégeler les frais d'inscription et permettre leurs augmentations ?

## **Face à cela : un programme pour la jeunesse sorti majoritaire aux dernières législatives qui doit être appliqué**

Face à cette situation ubuesque, où les conditions de vie et la précarité des étudiant·e·s ne font que se dégrader, une seule alternative : appliquer les revendications portant sur la jeunesse sorties majoritaires lors des dernières élections législatives, à travers notamment la mise en place de l'allocation d'autonomie ou le retour du repas à 1€ pour tou·t·e·s : des mesures concrètes, et majoritaires, en capacité de transformer le quotidien des étudiant·e·s et de répondre à leurs besoins et leurs aspirations : vivre dans des conditions dignes, pouvoir s'émanciper et s'accorder un avenir où la réussite n'est pas le résultat d'une sélection sociale.

# PARTIE 1 : L'ÉVOLUTION DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE

## I- Les chiffres de la précarité

### COÛT MOYEN DE LA VIE

**+ 2,25 %** *d'augmentation du coût de la vie étudiante en 2024 ; soit + 482,16€ par an*

**+ 4,8%** *d'inflation sur le coût de l'électricité en 1 an (1)*

**+ 0,82%** *d'inflation sur les produits alimentaires en 1 an*

### COÛT DU LOGEMENT

**560,31 €** *loyer étudiant moyen en 2024 ; soit +1,08% de plus en 1 an*

### COÛT DES TRANSPORTS

**+9,62%** *de différence de coût des transports entre les boursier·ère·s et les non boursier·e·s*



## II- L'augmentation du coût de la vie

**+ 2,25%** d'augmentation du coût de la vie étudiante en 2024

**+ 482,16€** du reste à charge annuel en 2024

Après une forte hausse en 2023, le coût de la vie étudiante continue d'augmenter en 2024 pour atteindre les 2,25% d'augmentation. Si cette augmentation est plus faible que l'année passée, cela reste une augmentation qui s'inscrit dans une hausse constante d'années en années. De plus, même si cette différence est plus faible que l'année passée, les étudiant·e-s continuent de subir plus fortement cette hausse que le reste de la population avec un reste à charge supplémentaire de 482,16€ en 2024.

Situation	Etudiant·e non boursier·e décohabitant·e en province	Etudiant·e boursier·e échelon 5 en CU en IDF	Etudiant·e boursier·e Obis décohabitant·e en province	Etudiant·e non boursier·e cohabitant·e en IDF
Reste à charge	953,72 €	300,24 €	747,51 €	520,91 €
Evolution du coût de la vie	0,22%	0,02%	3,90%	1,54%
Evolution globale du coût de la vie	2,25%			

Cette hausse continue s'explique notamment par des dépenses primaires qui augmentent elles aussi et pèsent fortement sur le budget des étudiant·e-s comme c'est le cas notamment des prix de l'énergie dont l'inflation atteint les 4,8% cette année.

Cette augmentation constante du coût de la vie étudiante impacte fortement les conditions de vie des étudiant·e-s et les pousse à devoir faire des choix quotidiens sur des dépenses pourtant essentielles.

### MÉTHODOLOGIE

Tou·te·s les étudiant·e-s n'ont pas les mêmes dépenses (logement indépendant ou non par exemple) ni les mêmes aides sociales en fonction de leur situation personnelle (boursier·ère·s ou non, échelons de bourses différents, montant des APL diffère en fonction du territoire). Nous établissons donc différents profils "types" d'étudiant·e-s sélectionnés en raison de leur représentativité du milieu étudiant. Pour chacun de ces profils, la différence entre les dépenses et les aides reçues (bourses sur critères sociaux et APL) permet de définir un "reste à charge". La moyenne pondérée des "restes à charge" de chaque profil en fonction du nombre d'étudiant·e-s qu'ils représentent permet de définir un "reste à charge" global dont l'évolution par rapport à l'année précédente permet de définir l'évolution du coût de la vie.

**+ 27,76%** *d'augmentation du coût de la vie étudiante depuis l'arrivée d'E. Macron*

Alors que depuis 2017, les gouvernements successifs d'E. Macron n'ont cessé de vanter leurs politiques sociales en faveur des étudiant·e·s, la réalité est tout autre.

Depuis l'arrivée d'E. Macron au pouvoir, le coût de la vie étudiante n'a cessé de s'accroître, montrant les insuffisances criantes d'un gouvernement qui méprise et infantilise les étudiant·e·s. Les 2 quinquennats d'E. Macron ont été mortifères pour l'ensemble de la communauté étudiante et cette hausse de 27,76% depuis 2017 n'est que le résultat d'un empilement de politiques précarisantes largement déconnectées des besoins réels des étudiant·e·s.

A force de fonctionner à coups de mesures en demi-teintes et de fausses promesses, l'inefficacité du gouvernement a fini par aggraver les conditions de vies matérielles des étudiant·e·s.

S'ajoute aux politiques inefficaces, un gouvernement qui organise lui-même la précarité étudiante : refus d'inscrire le repas à 1€ pour tou·te·s dans la loi, hausse des frais d'inscriptions et de la CVEC pour la rentrée 2024, mise en place des frais différenciés pour les étudiant·e·s étranger·e·s...

### III- L'analyse des chiffres

#### **Malgré un léger recul de l'inflation, une précarisation qui ne se résorbe pas**

Si on observe une baisse de l'inflation cette année, les étudiant·e·s continuent de voir leurs conditions matérielles de vies se dégrader. A l'exception du coût des transports qui stagne ou baisse dû à des politiques locales volontaristes, l'inflation impacte l'ensemble des postes de dépenses : le logement, l'alimentation ou encore l'électricité ne cesse d'augmenter et le coût de la vie étudiante reste supérieur à 1000€ sur l'ensemble du territoire.

La précarisation ne se résorbe pas, elle s'accroît : plus de 50 000 aides d'urgences ont été versées par le CROUS en 2023 (2) montrant que la hausse galopante de la précarité place les étudiant·e·s dans des situations d'urgence extrême et sont un frein à leur réussite dans l'Enseignement Supérieur.

Pour autant plus de 2 millions d'étudiant·e·s sont toujours exclu·e·s du système de bourses victimes d'une vision paternaliste et d'un désengagement criant du gouvernement dans les CROUS.

Alors que le montant maximal des bourses n'atteint que 633,50€, le coût de la vie étudiante est largement supérieur à 1000€ sur l'ensemble du territoire. Pour autant, le gouvernement se refuse toujours à augmenter le montant des bourses laissant des milliers d'étudiant·e·s se restreindre sur tout un tas de besoins. Après une revalorisation bien en dessous du taux d'inflation en 2023, la stagnation du montant des bourses cette année illustre parfaitement le décalage entre l'action gouvernementale et les besoins réels des étudiant·e·s.

(2)« Rapport d'activité 2023 », Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), 2023



## **Les fausses promesses sur le logement et l'augmentation toujours plus importante des loyers : un frein à l'émancipation et à la réussite.**

**+3,5** d'augmentation des loyers au CROUS

**8,8%** des logements promis par E. Macron en 2017 ont été construits

Depuis de nombreuses années, l'UNEF alerte sur l'augmentation alarmante du coût du logement, premier poste de dépense pour un·e étudiant·e. Cette année, sa part dans le budget est calculée à 53% soit plus de la moitié du budget qu'un·e étudiant·e a pour vivre. Les difficultés des étudiant·e-s pour se loger sont réelles et la hausse de la tension sur le marché locatif privé dans les villes universitaires ne fait qu'accroître ces dernières.

C'est dans ce contexte que seulement 5,96% des étudiant·e-s sont logé·e-s dans les résidences universitaires du CROUS. Alors que le nombre d'étudiant·e-s en France atteint presque les 3 millions, la grande majorité ne peut pas bénéficier des logements à tarification sociale du CROUS.

Après les mobilisations étudiantes de 2017 et 2018, Emmanuel Macron avait annoncé un plan de construction de 60 000 logements étudiants d'ici la fin de son quinquennat en 2022. A la rentrée 2024, l'augmentation du nombre de logements dans les CROUS n'aura été que de... 5297 (3), soit un objectif rempli à seulement 8,8% deux ans après l'échéance prévue.

Une nouvelle fois, le gouvernement d'E Macron se confond en mensonges et finit par faire payer le prix forts aux étudiant·e-s pour tenir ses fausses promesses : 4 ans après le gel des loyers dans les résidences CROUS, la rentrée 2024 sera celle de l'augmentation de 3,5% des loyers dans les logements du réseaux des œuvres.

Alors que ce dernier est le seul service public destiné à lutter contre la précarité étudiante, le désengagement chronique de l'Etat depuis des années le contraint à devoir dégeler les loyers faute de moyens financiers suffisants et piocher dans le portefeuille des étudiant·e-s les plus précaires.

Avoir accès à un logement constitue une prise d'autonomie essentielle pour un·e étudiant·e. En effet, c'est l'occasion pour que chaque jeune qui le souhaite de pouvoir s'émanciper du milieu familial, de faire ses propres choix d'orientations et ses propres choix de vie.

Entretenir la dépendance familiale dans l'accès au logement constitue un frein majeur à l'émancipation des étudiant·e-s. Cette réalité place de nombreux·ses étudiant·e-s dans des situations où ils·elles sont contraint·e-s par leurs parents à faire des choix qui ne leur correspondent pas.

Pour d'autres, le salariat étudiant devient la seule solution pour parvenir à payer le loyer. C'est un·e étudiant·e sur 2 qui doit se salarier alors que les étudiant·e-s salarié·e-s subissent un taux d'échec 40% supérieur aux étudiant·e-s n'ayant pas besoin de se salarier. Ainsi le salariat étudiant est un frein majeur à la réussite dans l'enseignement supérieur et reste un facteur déterminant dans la reproduction sociale à l'Université.

Il est donc urgent d'avoir une véritable politique sur le logement étudiant et de garantir l'accès à un logement digne ainsi qu'à une tarification sociale à l'ensemble des étudiant·e-s qui en font la demande.

(3) « Rapport d'activité 2023 », Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), 2023

# **PARTIE 2 : MÊME AVEC LES ÉTUDIANT·E·S, LE GOUVERNEMENT NIE LA DÉMOCRATIE**

## **I. Une réforme des bourses qui ne respecte pas les résultats des élections CNOUS**

### **Une réforme attendue qui devait répondre aux besoins et aux aspirations d'une jeunesse précaire**

Voilà maintenant plus de 10 ans qu'aucune réforme des bourses n'avait été menée, plus de 10 ans que les étudiant·e·s les plus défavorisé·e·s se retrouvaient dans un système inadapté, faillible et inégalitaire, plus de 10 ans que la jeunesse et l'ensemble des organisations représentatives étudiantes, dont l'UNEF, se mobilisaient et défendaient l'idée d'une réforme structurelle de ce système afin de pouvoir enfin se rapprocher des besoins et des aspirations de cette jeunesse, comme l'émancipation et l'accès au plus haut degré de formation dans des conditions dignes. Il y a maintenant 7 ans, le gouvernement a annoncé une réforme du système des bourses. Années après années, nous restions sans nouvelles malgré une explosion de la précarité chez les étudiant·e·s jusqu'à l'année dernière, où la ministre de l'ESR a enfin annoncé cette réforme des bourses, une réforme qui plus est se voulait structurelle selon ses déclarations, ce qui s'annonçait plutôt positif, car cela impliquait une vraie transformation du système à plusieurs de ses échelles.

### **Des résultats électoraux au CNOUS qui n'ont pas été respectés**

Mais malgré cette attente, couplée à l'urgence de la situation où les étudiant·e·s souffrent d'une précarité inédite (+27,76% depuis l'arrivée d'E. Macron au pouvoir), et après des élections CNOUS où des revendications concernant ces bourses sont sorties plus que majoritaires, malgré tout ce contexte, cette réforme ne proposera que des changements à la marge, qui ne changeront en rien le système, ni les montants accordés. Les étudiant·e·s resteront précaires, le gouvernement pourra se targuer d'avoir fait une réforme afin de pouvoir dire qu'ils l'avaient annoncée et qu'ils l'ont fait, même s'ils n'auront en soi rien réformé, se jouant de la démocratie étudiante et des besoins de la jeunesse.

En effet, du 6 au 8 février ont eu lieu les élections CROUS afin d'élire les étudiant·e·s qui siègeront au sein du conseil d'administration du CNOUS en représentant leurs organisations respectives. À la suite de ces élections, le camp du syndicalisme étudiant est ressorti largement majoritaire avec 5 sièges sur 8 contre 2 sièges sur 8 pour le camp corporatiste, suite à des années de précarité ayant atteint un état d'urgence et nécessitant une réelle combativité aussi bien sur le terrain que dans les conseils, ainsi qu'avec des propositions fortes et un programme de rupture : un ensemble de conditions auxquelles une grande majorité d'étudiant·e·s ont adhéré. Parmi les propositions, certaines sont ressorties largement majoritaires, voire même certaines des revendications étaient unanimes pour l'ensemble des listes ayant obtenu des élu·e·s, comme la défamiliarisation permettant ainsi de calculer la bourse sur le revenu de l'étudiant·e et non ceux de ses parents afin de ne plus compter sur la solidarité familiale ou le salariat étudiant. C'était également le cas pour l'universalisme afin de pouvoir réellement lutter contre la sélection sociale, quels que soient les revenus de ses parents, ou encore d'éviter les nombreux cas d'étudiants dont leurs situations particulières ne leur permettent pas de bénéficier de la bourse malgré l'absence totale de ressources. Mais c'était également le cas pour de nombreuses autres revendications. Aucune de ces revendications n'ont pourtant été prises en considération dans cette réforme des bourses.

Faisant fi des résultats majoritaires de cette élection nationale, qui sont également marqués par une augmentation du nombre de votants, de quoi décourager la communauté étudiante de participer à la vie démocratique du milieu universitaire lorsqu'une ministre peut autant s'y soustraire.

De plus, bien que l'ensemble des organisations aient bien été consultées à plusieurs reprises sur cette réforme, ces rendez-vous n'ont débouché à aucune remise en cause de la nature de la réforme, ni dans l'ensemble ni dans le détail, et aucune des revendications des organisations représentatives étudiantes n'ont pu être retenues, balayant encore une fois les principes démocratiques.

### **Une réforme avec un certain nombre de paramètres encore flous et des promesses non tenues**

Les changements minimes qu'apporte cette pseudo-réforme se résument en trois points : une communication plus visible sur le fonctionnement des bourses et une meilleure gestion des dossiers individuels, le changement du terme "points de charges" en "bonus" et la linéarisation du système de bourses. Or, aucun chiffre ni aucun budget ne nous a été communiqué, empêchant totalement de pouvoir réellement connaître les répercussions sur les étudiants. Nous ne savons pas non plus si la linéarisation se fera à la hausse ou à la baisse. Et nous regrettons de n'avoir toujours aucune information concernant les méthodes de calcul afin de mieux appréhender les évolutions du nombre d'étudiant·e·s boursier·e·s, notamment les baisses importantes durant le quinquennat de Macron, évolution complètement incohérente face à la précarisation de plus en plus importante du nombre d'étudiant·e·s et la baisse conséquente du reste à vivre mensuel révélée par nos dernières enquêtes. En somme, cette réforme n'est ni plus ni moins qu'un chiffon rouge agité cachant le manque total d'engagement social, d'investissement et de moyens employés pour lutter contre la précarité, pour défendre le seul service public dédié aux étudiant·e·s.

Cette réforme constitue une nouvelle preuve des promesses non tenues par le gouvernement et de son désengagement. En effet, cette réforme comprend seulement des changements à la marge, bien loin de cette "réforme structurelle" annoncée par la ministre un an plus tôt. Mais c'est également la promesse des 500M d'investissement annoncée également par la ministre un an plus tôt qui est piétinée, tout comme la dignité des étudiant·e·s : sur ces 500M proposés, seulement 220M ont été investis dans la vie étudiante et donc dans les bourses, là où les 280M restants auraient pu permettre d'augmenter les bourses ou que ces dernières puissent toucher un plus grand nombre d'étudiant·e·s.

Par conséquent, cette réforme maintiendra le système actuel tel qu'il était : insuffisant, inégalitaire et loin des aspirations de la jeunesse et de leur volonté de s'émanciper, les étudiant·e·s resteront dans leur précarité et le gouvernement continuera à économiser au maximum ses dépenses, même si cela implique les conséquences actuelles : des étudiant·e·s qui sautent quotidiennement des repas, qui arrêtent leurs études pour pouvoir survivre. Même si cela implique d'augmenter de nouveau la CVEC et de dégeler les frais d'inscription.

## II. Une ministre démissionnaire qui augmente la CVEC

Quand ce n'est pas dans le respect des urnes étudiantes, c'est dans celui des institutions que le gouvernement piétine une nouvelle fois la démocratie. En effet, bien qu'elle soit démissionnaire, la ministre décide d'augmenter une nouvelle fois la CVEC, passant de 90 € à sa création à 103 € pour la rentrée 2024.

### Les origines : une taxe pour contrer un désengagement criant de l'État

La CVEC (Contribution de Vie Étudiante et de Campus) mise en place en 2018 par le gouvernement, cette taxe vise à faire payer une partie du bon fonctionnement du service public et tout particulièrement le volet vie étudiante et donc des bourses. Le montant est notamment calqué sur l'inflation et permet donc de pouvoir contrer le désengagement du gouvernement toujours plus criant d'années en années. Tout comme le système des bourses, la plupart des données et de son utilisation restent très opaques et permettent donc difficilement de savoir comment est utilisé ce fonds.

### Une augmentation au fil des années à mesure que la précarité augmente

Ce montant fixé à 90 € à sa création en 2018 est passé à 92 € en 2020, puis à 95 € en 2022, à 100 € en 2023 pour finir à 103 € pour cette rentrée de 2024, soit une évolution de 14,44% en 5 ans. Cette évolution continue se fait au détriment d'une précarité qui elle aussi ne fait qu'empirer d'années en années avec un coût de la vie qui lui a augmenté de 27,76% depuis 2017. C'est donc dans le mépris total des conditions de vie des étudiant-e-s que le gouvernement fait des économies, lutte continuellement pour éviter un réengagement financier inévitable et nécessaire, même si cela implique de dégrader davantage la santé physique et mentale des étudiant-e-s.

Evolution de la CVEC 2018-2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	90 €	91 €	91 €	92 €	95 €	100 €	103 €
Evolution		1,11%	0,00%	1,10%	3,26%	5,26%	3,00%
Evolution globale 2018-2024	14,44%						

## III. Les frais d'inscription à l'université : une source de précarité

La ministre démissionnaire ne s'arrête pas là et va jusqu'à dégeler les frais d'inscription, décision approuvée par le gouvernement. Depuis 2018, les frais d'inscription avaient été gelés en raison de la crise sanitaire. Or, en cette rentrée 2024, les étudiant-e-s seront plus précaires et auront un reste à vivre plus faible qu'en 2017, avant la crise sanitaire. La raison de cette augmentation n'est donc pas les conditions sociales des étudiant-e-s ou le niveau de précarité (auquel cas l'ensemble de ces frais aurait drastiquement baissé depuis 2017), mais encore une stratégie pour lutter contre la nécessité de réinvestir dans l'enseignement supérieur et dans le réseau des œuvres universitaires.

## Les chiffres de l'augmentation depuis 2017

Alors qu'en 2017, les frais d'inscription hors CVEC étaient relativement plus élevés avec une année de licence à 184€, une année de master à 256€ et une année de doctorat à 391€, l'année 2018 avait été une année de baisse impliquant également un gel en raison de la crise sanitaire, portant respectivement les frais de la licence au doctorat à 170€, 243€ et 380€ jusqu'à cette année où les frais ont été dégelés, impliquant une nouvelle augmentation et portant les frais à 175€, 250€ et 391€, se rapprochant voire revenant sur les chiffres de 2017. Deux problématiques sont à prendre en considération dans cette politique.

Dans un premier temps, le gel avait été une mesure pour lutter face à la précarité engendrée par la crise sanitaire. Revenir sur le gel reviendrait donc à considérer que la situation s'est améliorée depuis 2018. Or, comme le montrent cette enquête et les dernières depuis 2018, le coût de la vie ainsi que la précarité n'ont fait qu'augmenter pour les étudiant-e-s. La situation s'est donc aggravée et ce dégel ainsi que cette augmentation ne sont donc pas justifiés.

La seconde problématique est que le dégel va certainement permettre, année après année, d'augmenter les frais d'inscription au détriment des étudiant-e-s et toujours dans l'optique d'éviter de réinvestir dans l'ESR et faire payer un maximum des coûts aux étudiant-e-s.

		Evolution des frais d'inscriptions 2017-2024							
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Licence	Droits obligatoires	184 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	170 €	175 €
	CVEC	0 €	90 €	91 €	91 €	92 €	95 €	100 €	103 €
	Total	184 €	260 €	261 €	261 €	262 €	265 €	270 €	278 €
	Evolution		41,30%	0,38%	0,00%	0,38%	1,15%	1,89%	2,96%
Master	Droits obligatoires	256 €	243 €	243 €	243 €	243 €	243 €	243 €	250 €
	CVEC	0 €	90 €	91 €	91 €	92 €	95 €	100 €	103 €
	Total	256 €	333 €	334 €	334 €	335 €	338 €	343 €	353 €
	Evolution		30,08%	0,30%	0,00%	0,30%	0,90%	1,48%	2,92%
Doctorat	Droits obligatoires	391 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	380 €	391 €
	CVEC	0 €	90 €	91 €	91 €	92 €	95 €	100 €	103 €
	Total	391 €	470 €	471 €	471 €	472 €	475 €	480 €	494 €
	Evolution		20,20%	0,21%	0,00%	0,21%	0,64%	1,05%	2,92%
	Moyenne globale	277 €	354 €	355 €	355 €	356 €	359 €	364 €	375 €
	Evolution globale 2023-2024	2,93%							
	Evolution globale 2017-2024	35,38%							

## Les étudiant-e-s étranger-e-s

Alors que les frais d'inscription avaient déjà été multipliés par 16 lors de la mise en place de la loi "Bienvenue en France", ces derniers subissent également pour cette nouvelle rentrée une importante augmentation, passant pour une année de licence de 2770€ à 2850€ et de 3770€ à 3879€, soit une augmentation de 2,89%, un chiffre qui lui aussi risque d'augmenter largement ces prochaines années.

Là encore, cette décision est injustifiée et est prise à l'encontre de la communauté étudiante la plus touchée par la précarité, comme le met en avant cette enquête avec un coût de la vie 22,54% supérieur, et une volonté d'accentuer la sélection sociale des étudiant-e-s étranger-e-s.



# ENCART : LES MENSONGES DU GOUVERNEMENT

Depuis son élection en 2017, Macron affirme être le président des jeunes. Et pourtant, lorsque l'on fait abstraction de ces éléments de communication, il apparaît clairement que les chiffres démontrent le contraire. De la part de ses gouvernements successifs, les étudiant·e·s n'ont connu que le mépris et la précarisation. Entre mépris et mensonges, dont le dernier en date est la supposée réforme des bourses et ses 500 millions injectés dans le système, la macronie a le don pour appauvrir tou·te·s les étudiant·e·s.

## **Le gouvernement a arnaqué les étudiant·e·s de près de 280 millions d'euros !**

Alors qu'au plus fort de la mobilisation contre la réforme des retraites et à la suite de la forte mobilisation de la jeunesse, notamment suite au passage en force avec l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution, le gouvernement avait promis "plus de 500 millions d'euros d'améliorations au système de bourses sur critères sociaux, à l'accès à la restauration et au logement, dès la rentrée 2023". Encore une fois, le gouvernement a sciemment menti aux étudiant·e·s en annonçant en grande pompe une réforme non seulement insuffisante mais sur laquelle ils ont délibérément menti.

Ainsi, le gouvernement n'a fait adopter lors de la loi de finances 2024 une évolution des crédits accordés à la Vie Étudiante (Programme 231) de seulement 220,9 millions d'euros contrairement aux 500 millions annoncés, soit 279 millions de moins.

	2023 LFI	2024 LFI	Evol 23/24
<b>Aides directes</b>	2 541 575 700,00 €	2 658 635 083,00 €	<b>117 059 383,00 €</b>
<b>Aides indirectes</b>	407 151 152,00 €	492 494 116,00 €	<b>85 342 964,00 €</b>
<b>Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives</b>	80 557 176,00 €	93 914 295,00 €	<b>13 357 119,00 €</b>
<b>Pilotage et animation du programme</b>	107 125 389,00 €	112 362 916,00 €	<b>5 237 527,00 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>3 136 409 417 €</b>	<b>3 357 406 410 €</b>	<b>220 996 993 €</b>

## **Quand le gouvernement joue sciemment sur les "500 millions" attribués aux bourses sur critères sociaux**

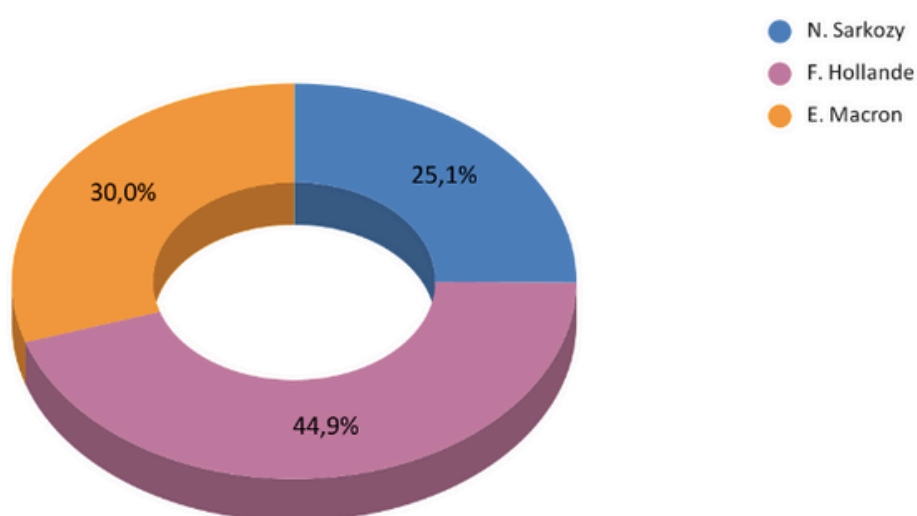
Ces derniers mois, le gouvernement a sciemment joué la confusion sur la réforme en annonçant que les 500 millions d'euros étaient utilisés pour financer les bourses sur critères sociaux. En réalité, non seulement le gouvernement n'a investi que 220 millions d'euros mais sur cette somme, seuls 117 millions concernent les aides directes pour les étudiant·e·s.



## **“C’est la plus forte revalorisation depuis 10 ans” : un effet de communication pour masquer l’inaction du gouvernement !**

Non content d’avoir menti aux étudiant·e·s sur les véritables chiffres de la réforme des bourses, le gouvernement s’est targué d’avoir réalisé une réforme au montant historique. La réalité en est tout autre. Si l’on analyse le montant investi dans les aides directes à destination des étudiant·e·s sur les derniers mandats présidentiels, E. Macron a investi 364,9 millions d’euros depuis 2017 : c’est un peu plus que N.Sarkozy avec 305,8 millions mais beaucoup moins que F.Hollande avec 546,5 millions. Non seulement, il ne s’agit pas d’une augmentation historique mais il est également à rappeler qu’E.Macron a commencé son premier quinquennat en diminuant ces aides directes de plus de 41 millions d’euros (sommées cumulées en 2018 et 2019).

Montants investis dans les aides directes



### **E.Macron, champion de l’appauvrissement du pouvoir d’achat des étudiant·e·s**

En plus d’une réforme sur laquelle il a menti, les gouvernements successifs d’E.Macron mènent une politique de désindexation de l’évolution des aides sociales directes par étudiant·e depuis 2017. Si les différentes évolutions des aides directes ont toujours été inférieures à l’évolution du coût de la vie (à l’exception des années 2014 et 2017), leur évolution a été plus ou moins corrélée à l’évolution du coût de la vie étudiante entre 2010 et 2017. Depuis l’arrivée au pouvoir d’E.Macron, l’évolution des aides directes a été complètement décorrélée de l’évolution du coût de la vie étudiante et la “réforme historique” qui ajoute en réalité seulement 117 millions d’euros dans le système des bourses ne permet absolument pas de rattraper l’explosion de la précarité étudiante de ces dernières années, notamment l’augmentation de 27,76% depuis l’arrivée au pouvoir d’E.Macron.

Pourtant, si les 500 millions d'euros dans le système des bourses tels que promis avaient été réellement mis en œuvre, l'effet de rattrapage de l'évolution du coût de la vie aurait été beaucoup plus significatif, même s'il demeurait assez insuffisant.

## **Une diminution généralisée des aides directes par étudiant·e**

Par-delà les mensonges autour de la réforme des bourses et des investissements dans les aides directes, le nombre d'étudiant·e dans l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter ces dernières années, malgré le fait que le gouvernement ait mis en place la sélection généralisée avec Parcoursup depuis 2018.

Ainsi, les aides directes par étudiant·e·s ont, sous le mandat d'E.Macron, toujours été inférieures à ce qu'elles étaient lors de son arrivée au pouvoir en 2017. La réforme des bourses mises en place, loin d'être historique, ne permet en réalité que de rattraper le niveau de 2017. Pour autant, les aides directes par étudiant·e demeurent elles-aussi inférieures et décorréées de l'évolution du coût de la vie.

## **CONCLUSION**

En résumé, Emmanuel Macron mène une politique de désindexation des aides sociales dans l'enseignement supérieur alors que le coût de la vie étudiante explose. La réforme des bourses n'est qu'un mensonge supplémentaire alors que la précarité étudiante explose. Le montant investi ne correspond même pas à la moitié de ce qui a été promis et la réforme est loin d'être historique et de suffire à assurer un filet de sécurité nécessaire pour les étudiant·e·s.

Le gouvernement méprise les étudiant·e·s et leur situation de précarité, en préférant les politiques d'annonces et de communications aux véritables politiques de lutte contre la précarité. Ce mépris s'illustre à travers les mensonges sur la réforme des bourses : non seulement la première phase ne correspond pas à 500 millions d'euros d'investissement mais la seconde phase de concertation qui devait démarrer à la rentrée 2023 n'aura été qu'une présentation powerpoint d'une heure courant mai au ministère de l'Enseignement supérieur.

Avec l'explosion de la précarité étudiante, il est grand temps de prendre à bras le corps la question des politiques de protection sociale. C'est la raison pour laquelle l'UNEF revendique la mise en place d'un statut social pour les étudiant·e·s ainsi que d'une allocation d'autonomie.

# PARTIE 3 : LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSE

## I- Le logement

**Le premier poste de dépense des étudiant·e·s**

- 6%** *Des étudiant·e ont accès aux logements CROUS*
- 3,5%** *Augmentation des loyers en résidences CROUS*
- 1,08%** *Augmentation des loyers hors résidences CROUS*
- 560,31€** *Coût moyen des loyers mensuels dans le privé en France*
- 804,00€** *Loyer moyen en Ile-de-France*
- 408,65 €** *Coût moyen des loyers mensuels en résidence CROUS en France*

Le loyer représente le premier poste de dépense pour les étudiant·e·s, avec une dépense moyenne de 560,31 € par mois en France dans le parc locatif privé. Ce montant atteint 804 € mensuellement en Île-de-France, et 408,65 € pour les 6 % d'étudiant·e·s logé·e·s en résidence CROUS. Cette dépense, très élevée, constitue donc l'une des principales causes de précarité chez les étudiant·e·s.

Comme chaque année, ces chiffres sont en constante augmentation : les loyers des logements hors résidence CROUS ont augmenté de 1,08 % en moyenne. Parallèlement, alors que la précarité s'accroît, le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé d'augmenter de 3,5 % les loyers en résidences CROUS, touchant ainsi les étudiant·e·s les plus précaires. Cette décision, prise une fois de plus dans le mépris de la situation d'urgence que connaissent ces étudiant·e·s, vise à compenser le désengagement croissant du gouvernement dans le seul service public dédié aux étudiant·e·s : le CROUS.

<b>Évolution des loyers</b>			
<b>Global France</b>			
mensuel		annuel	
2023	2024	2023	2024
554,34 €	560,31 €	6 652,08 €	6 723,73 €
<b>1,08%</b>			
<b>Ile de France</b>			
mensuel		annuel	
2023	2024	2023	2024
799,00 €	804,00 €	9 590,00 €	9 647,00 €
<b>0,60%</b>			
<b>Province</b>			
mensuel		annuel	
2023	2024	2023	2024
476,02 €	483,44 €	5 712,24 €	5 801,31 €
<b>1,56%</b>			

Cette charge importante dans la vie des étudiant·e·s devient souvent un obstacle à leur émancipation. En effet, beaucoup d'étudiant·e·s, ne pouvant financer une telle dépense, sont contraint·e·s de rester dans le foyer familial, ce qui peut parfois influencer leurs choix d'orientation et de vie.

De plus, l'une des solutions les plus abordables pour les étudiant·e·s, les logements CROUS, ne permet de loger que 6 % d'entre eux, soit presque cinq fois moins que le nombre d'étudiant·e·s boursier·e·s. Un financement bien plus important est nécessaire pour permettre à un plus grand nombre d'étudiant·e·s d'accéder à un logement abordable, sachant qu'une différence moyenne de 150 € sépare les loyers des logements CROUS de ceux du parc privé.

Encore une fois, le gouvernement de Macron porte une large responsabilité dans cette politique du logement plus que désastreuse. Après avoir promis en 2017 la construction de 60 000 nouveaux logements d'ici 2022, c'est 8,8 % de ces logements ont effectivement été construits à ce jour. Ces mensonges et fausses promesses démontrent le désintérêt que manifeste Macron à l'égard des étudiant·e·s. Cette politique ambitieuse, jamais menée à bien, s'est accompagnée d'une baisse des APL et d'une politique libérale du logement, notamment par le développement incontrôlé des AirBnB, ce qui a pour effet d'augmenter les prix du parc privé et de limiter la disponibilité des logements, compliquant toujours davantage la recherche d'un logement pour les étudiant·e·s dans leur nouvelle ville d'étude.

## II- Les transports

Des inégalités qui subsistent entre étudiant·e·s boursier·e·s et non boursier·e·s

**244,48 €** *tarif annuel moyen pour les bousier·e·s*

**267,99 €** *tarif annuel moyen pour les non boursier·e·s*

**-4,00%** *baisse du coût des transports pour les boursier·e·s*

**0,36%** *d'évolution pour les non boursier·e·s*

Les transports en commun représentent une part non négligeable dans le budget d'un·e étudiant·e mais représentent également un enjeu majeur pour les étudiant·e·s car indispensable pour se rendre sur leurs lieux d'études. Cette année, en moyenne l'abonnement annuel pour les non boursier·e·s s'établit à 267,99€ et stagne sur 1 an. Les étudiant·e·s boursier·e·s déboursent en moyenne 244,48€ soit une baisse de 4% sur 1 an. Si cette évolution va dans le bon sens, les inégalités subsistent en les étudiant·e·s boursier·e·s et non boursier·e·s. Alors que la différence du coût des transports entre boursier·e·s et non boursier·e·s s'établit en 2024 à 9,62%, un alignement par le bas des tarifs est nécessaire afin que l'ensemble des jeunes puissent accéder à une tarification réduite.

Évolution du coût des transports 2024				
Évolution nationale				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2023	2024	2023	2024
		254,67€	244,48€	267,03€
<b>Différence</b>	<b>-4,00%</b>		<b>0,36%</b>	
Évolution province				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2023	2024	2023	2024
		196,88€	183,46€	223,52€
<b>Différence</b>	<b>-6,82%</b>		<b>-3,29%</b>	
Évolution grandes villes				
	Boursier·e·s		Non boursier·e·s	
	2023	2024	2023	2024
		328,80€	329,42€	302,31€
<b>Différence</b>	<b>0,19%</b>		<b>9,93%</b>	

Cependant, il est important de nuancer ces chiffres car le coût des transports peut varier fortement entre les territoires et entraîne des inégalités d'accès aux études. En effet, le tarif est fixé au bon vouloir des collectivités territoriales qui décident ou non de mettre en place des politiques publiques en faveur de l'accès aux transports pour tou-te-s. Certaines s'en emparent comme c'est le cas de la ville de Montpellier qui a mise en place la gratuité totale des transports en décembre 2023 mais encore trop de villes universitaires propose des abonnements annuels à des tarifs exorbitants comme c'est le cas à Lille (324€) ou encore Paris (382€) qui augmente leurs tarifs à cette année.

De plus, de trop nombreuses villes ne mettent toujours pas en place un abonnement à tarif réduit : sur 39 villes universitaires, 31 n'en proposent aucun.

L'UNEF revendique la mise en place par l'ensemble des collectivités des tarifications réduites pour les jeunes.

### **III- L'alimentation**

Cette année, l'inflation sur les produits alimentaires s'élève à 0,82% sur 1 an. Si on observe une baisse certaine de l'inflation comparée à 2023, cela n'est pas synonyme d'allègement sur le portefeuille des étudiant-e-s. En effet, cela reste une hausse dans un contexte où l'alimentation représente une part conséquente du budget d'un-e étudiant-e.

Si on observe cette évolution d'un peu plus près, on constate que l'évolution n'est pas du tout la même selon les produits. Ainsi, les produits plébiscités par les étudiant-e-s pour leur faible coût enregistrent une baisse certaine comme le montre la baisse 2,06% pour les pâtes. Cependant, quand on regarde l'inflation sur d'autres produits comme les fruits et légumes, l'inflation atteint une hausse de 1,02% pour les fruits frais et 2,67% pour les légumes. Il est donc important de nuancer cette baisse de l'inflation et rappeler que les difficultés pour se nourrir sainement sont une réalité pour des milliers d'étudiant-e-s et peuvent provoquer des problèmes de santé affectant leur réussite à l'université.

C'est dans un contexte de précarisation croissante que l'alimentation se retrouve à être le premier sacrifice des étudiant-e-s : près d'un-e étudiant-e sur 2 saute régulièrement des repas pour des raisons financières.

Face aux difficultés d'accès à une alimentation saine, il est attendu de la restauration universitaire de garantir cet accès de façon juste et équitable. Pour autant, alors que la hausse des prix de l'alimentation s'élève à 29,75% depuis le premier quinquennat d'E. Macron, son gouvernement se refuse toujours à (ré)ouvrir le repas à 1€ pour l'ensemble des étudiant-e-s, laissant les 73% d'étudiant-e-s non boursier-e-s subir de plein fouet la hausse constante de l'inflation sur les produits alimentaires. Et malgré un tarif en restaurant universitaires qui n'augmente pas pour les non boursier-e, là où restaurants universitaires ne sont pas accessibles, ont installé des cafétérias dans lesquelles les prix ne sont pas plafonnés. A cause de l'inflation et du manque de compensation de l'Etat dans le budget des CROUS, certains CROUS ont annoncé en juin dernier une hausse des tarifs en cafétérias pour la rentrée 2024 comme c'est le cas au CROUS de Bordeaux.

Il est donc urgent que l'Etat investisse massivement dans les CROUS pour ouvrir le repas à 1€ à l'ensemble des étudiant-e-s, construire des restaurants universitaires et garantir l'accès à une alimentation saine sur l'ensemble des campus



## **PARTIE 4 : LES PROFILS D'ÉTUDIANT·E·S PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ·E·S PAR LA PRÉCARITÉ**

**X16**

**DES FRAIS D'INSCRIPTIONS POUR LES  
ÉTUDIANT·E·S ÉTRANGER·E·S**

**53%**

**DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES D'URGENCE  
PONCTUELLES SONT DES ÉTUDIANT·E·S  
ÉTRANGER·E·S**

**12,20%**

**DIFFÉRENCE DU COÛT DE LA VIE ÉTUDIANTE  
ENTRE UN·E UN·E BOURSIER·E DANS LES DROM ET  
UN·E BOURSIER·E DANS L'HEXAGONE**

**186,19%**

**DIFFÉRENCE DU COÛT DE LA VIE ENTRE LES  
FEMMES ET ASSIGNÉ·E·S ET LES HOMMES**

Certaines catégories d'étudiant·e·s sont encore plus touchées par l'augmentation de la précarité. En effet, le spectre étudiant étant différent, les conséquences de la croissance des prix ainsi que des politiques de précarisation faites par le gouvernement ne sont pas les mêmes pour chacun·e.

# I- Les étudiant·e·s étranger·e·s

Les étudiant·e·s étranger·e·s font partie des profils les plus touché·e·s par la précarité et doivent déboursier plus pour leurs études que les étudiant·e·s français·e·s. C'est une triple précarité à laquelle font face la grande majorité d'entre eux·elles : précarité financière, administrative et pédagogique.

Cette précarité financière est largement organisée par le gouvernement lui-même : depuis 2018, le passage du plan très cyniquement intitulé « Bienvenue en France » a multiplié par 16 les frais d'inscriptions pour les étudiant·e·s étranger·e·s hors UE faisant passer la Licence à 2770 € et le Master à 3770 € l'année. Malgré un large refus de la communauté universitaire à l'époque, de plus en plus d'universités se mettent à les appliquer, contraintes par le sous-financement chronique des établissements. Cette année, les étudiant·e·s étranger·e·s subiront également la hausse générale des frais d'inscription annoncée par E.Macron faisant passer la licence à 2850€ et le Master à 3879€ l'année.

Par la mise en place de ces frais, le gouvernement Macron fait payer aux étudiant·e·s étranger·e·s son propre désinvestissement remettant en cause l'accès égalitaire à l'Enseignement supérieur. L'UNEF exige l'abrogation pur et simple de ce décret et réaffirme la nécessité d'un Enseignement supérieur ouvert à tou·te·s sans distinction de nationalité.

S'ajoutent à ces dépenses supplémentaires, la taxe visa ou de renouvellement du titre de séjour s'élevant à 50 € et 75 € ainsi que les frais pour passer le test de français obligatoire pouvant aller de 90€ à 120€ selon l'organisme d'examen. Ainsi cette année, un·e étudiant·e étranger·e primo-arrivant·e déboursera 2815,11 € de plus qu'un·e étudiant·e français·e non boursier·e soit 22,54% de différence. Un écart qui se creuse encore plus avec les étudiant·e·s boursier·e·s et atteint 5549,64 € de dépenses supplémentaires soit 56,90% de différence.

Situation	Etudiant·e français·e non boursier·e primo arrivant·e décohabitante en France	Etudiant·e français·e boursier·e 0 bis décohabitante en France	Etudiant·e extracommunautaire arrivant pour la 1ère fois en France
RAC mensuel	1 040,65 €	812,76 €	1 275,23 €
RAC annuel	12 487,65 €	9 753,12 €	15 302,76 €
Différence coût de la vie pour un·e étudiant·e étranger·e primo arrivant·e	22,54%	56,90%	

Si cela fait plusieurs années que les étudiant·e·s étranger·e·s subissent des attaques sur leurs conditions de vie matérielles, la tendance s'est confirmée lors des débats sur l'adoption de la loi Immigration en décembre 2023. La volonté du gouvernement d'inscrire l'application des frais différenciés dans la loi et sa complaisance face aux propositions d'une mise en place d'une caution retour ou de la préférence nationale sur les APL, démontrent sa responsabilité dans cette précarisation grandissante des étudiant·e·s étranger·e·s. Si ces dernières n'avaient pas été censurées par le Conseil Constitutionnel, les conséquences auraient été dramatiques pour des milliers d'étudiant·e·s étranger·e·s.

Il faut rappeler que les étudiant·e·s étranger·e·s sont exclu·e·s du système de bourse et de la grande majorité des aides sociales auxquelles les étudiant·e·s français·e·s peuvent prétendre. Si le salariat étudiant n'est pas la solution, pour beaucoup cela reste une obligation alors même que ce dernier augmente le taux d'échec à l'université. De plus, les visas étudiants n'autorisent à travailler que 60% de la durée légale (et 50% pour les Algérien·ne·s).

L'urgence à l'accompagnement social est pourtant flagrante : en 2023 ils et elles représentent 53% des étudiant·e·s bénéficiant d'un accompagnement social du CROUS contre 51% en 2022 ; et près de 47% des bénéficiaires des aides ponctuelles du CROUS (7).

Les difficultés administratives s'ajoutent aux difficultés financières et constituent des freins supplémentaires à la réussite de leurs études. Les démarches administratives peuvent être compliquées et longues et représentent également un coût. La quasi-absence de guichet unique dans les lieux d'études rendent difficile l'accompagnement de ces étudiant·e·s et peuvent les placer dans des situations de grande précarité (l'affiliation à la Sécurité Sociale par exemple).

Face à ces difficultés cumulées, l'UNEF exige l'intégration des étudiant·e·s étranger·e·s au système de protection sociale et revendique que la seconde phase de la réforme des bourses prenne en compte cette intégration.

(7) « Rapport d'activité 2023 », Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), 2023

## II- Les étudiant·e·s ultramarin·e·s

Les étudiant·e·s ultramarin·e·s sont aussi particulièrement touché·e·s pour la précarité étudiante. En effet, le coût de la vie dans les départements d'Outre-mer est très largement supérieur à celui en métropole. Ainsi en 2024, la différence moyenne de coût de la vie d'un·e étudiant·e vivant en métropole et d'un·e étudiant·e vivant dans les DROM est de 17,42% de plus pour les boursier·e·s et de 12,20% pour les non boursier·e·s. Concrètement c'est 75,20€ de dépenses supplémentaires par mois pour les boursier·e·s et 115,74€ de plus par mois pour les non boursier·e·s.

	Etudiant·e boursier·e échelon 5 décohabitant·e province métropole		Etudiant·e boursier·e échelon 5 décohabitant·e DROM		Etudiant·e non boursier·e décohabitant·e province métropole		Etudiant·e non boursier·e décohabitant·e DROM	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
Les dépenses								
	Le reste à charge				Le reste à charge			
RAC annuel	5 501,36 €	5 179,38 €	5 918,89 €	6 081,70 €	11 895,63 €	11 382,42 €	12 260,27 €	12 377,36 €
RAC mensuel	458,45 €	431,61 €	493,24 €	506,81 €	991,30 €	948,54 €	1 021,69 €	1 064,28 €
Différence coût de la vie entre boursier·e et non boursier·e	17,42%				12,20%			

Les écarts de prix sur l'alimentation restent un marqueur significatif : 42% entre la Guadeloupe et l'Hexagone, 37% pour La Réunion ou encore 39% pour la Guyane (8). Face à cette situation alarmante, c'est à coup de mesurées que le gouvernement décide de répondre par la mise en place d'un complément de bourse de 30 €. S'il la mise en place d'un complément de bourse fait partie des revendications de longue date de l'UNEF, son montant n'est pas à la hauteur et laisse les étudiant·e·s d'Outre-mer dans de grandes difficultés financières.

Cette précarité est aggravée par un accès difficile aux services publics qui manquent cruellement dans les Outre-mer et une faible volonté politique du gouvernement à investir et apporter des solutions concrètes. De ce fait, le CROUS subissant lui aussi un sous-investissement, les structures du réseau des œuvres dans les Outre-mer manquent elles aussi et sont rarement rénovées.

Les jeunes représentant un tiers de la population ultramarine, il s'agit d'un véritable enjeu que de permettre la réussite de tou·te·s et que les situations financières précaires ne constituent pas un frein à l'accès aux études.

L'urgence est à l'investissement public dans les territoires d'Outre-mer et particulièrement auprès de la jeunesse ultramarine. D'une part, un investissement auprès des universités et des établissements d'enseignement supérieur afin que chacun·e puisse poursuivre ses études sur place, sans avoir à déménager pour faire un Master ou avoir accès à certaines filières par exemple, ce qui entraîne des coûts exorbitants. D'autre part, la différence du coût de la vie doit être compensée par des aides sociales adaptées telles que le passage du complément de bourse de 30€ à 100€ par mois et par échelon ainsi que la construction massive de logements CROUS, permettant la mise en place de loyers à tarification sociale.

(8) Karine Dufour, Martin Monziols, « En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires », INSEE, 2023

# III- La différence du coût de la vie entre les femmes et assigné-e-s femmes et les hommes

Depuis plusieurs années, l'UNEF calcule la différence du coût de la vie pour un·e étudiant·e femme ou assigné·e comme telle par la société et un étudiant homme. Cette année encore, l'écart continue de se creuser et s'élève à 864,68€ par an soit une différence de 186,19%. Cette augmentation s'élève à 23,57 € de plus qu'en 2023.

Différence de coût de la vie entre femmes et assigné-e-s et hommes				
	2023-2024		2024-2025	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Mensuel	108,30 €	38,21 €	110,76 €	38,70 €
Annuel	1 299,65 €	458,54 €	1 329,08 €	464,40 €
Différence	841,11€		864,68€	

Il est essentiel de se concentrer sur cette différence pour mettre en lumière les conséquences d'une société nombreuses injonctions imposées par le système patriarcal contribue à précariser davantage les femmes et assigné-e-s comme le maquillage ou encore l'épilation. De même, la « taxe rose », soit la différence de prix de même article selon s'ils sont destinés à un public féminin ou masculin comme c'est le cas pour certains produits d'hygiène, ne se résorbe toujours pas.

Cette différence a un impact considérable sur le budget des étudiant·e-s concerné·e-s.

## FOCUS : PERSONNES MENSTRUÉES

Cette année encore, le coût de la menstruation augmente et place une nouvelle fois les personnes menstruées dans davantage de précarité vis-à-vis des personnes non menstruées. Cette année l'augmentation des frais s'élève à 14,09 € de plus sur un an passant de 280,22 € de différence en 2023 à 294,31 € pour l'année 2024.

Coût personnes menstruées		
	Personne menstruée	Personne non-menstruée
Coût moyen annuel	324,68 €	30,37 €
Différence	294,31 €	

Selon les derniers chiffres des associations, 4 millions de personnes sont confrontées à la précarité menstruelle aujourd'hui en France contre 2 millions en 2021 (9). En l'espace de 3 ans, ce nombre a donc doublé forçant les personnes menstruées à devoir faire des choix et se restreindre sur d'autres dépenses du quotidien pourtant nécessaires.

(9) Enquête précarité menstruelle", Règles Élémentaire/IFOP, 2023

Les jeunes sont les plus touché-e-s : 20% des 18-24 ans déclarent manquer d'accès aux protections périodiques. Si de nombreux distributeurs de protections périodiques sont installés dans les lieux d'études, beaucoup d'entre eux ne sont pas réapprovisionner régulièrement et certains n'existent que parce que des étudiant·e-s montent des projets eux·elles-mêmes pour financer ces dispositif, via les fonds issue de la CVEC constituée directement via le porte-monnaie des étudiant·e-s.

Les frais médicaux constituent également une part importante du budget des personnes menstruées notamment via l'achat de médicaments antidouleurs ou de la pilule contraceptive. Si les annonces concernant la gratuité de la contraception pour les moins de 26 ans vont dans le bon sens, il est important de rappeler que 12,7% des plus de 25 ans sont encore en études et doivent pouvoir avoir accès à la contraception sans être entravé-e-s par des contraintes financières.

Enfin, les consultations gynécologiques restent très coûteuses et poussent de nombreuses personnes menstruées à renoncer aux soins. Alors qu'en moyenne la consultation est de 70 €, l'Assurance Maladie ne rembourse que 30 € et laisse un reste à charge important. L'augmentation annoncée du prix de la consultation gynécologique pour décembre 2024 passant de 33,50 € à 37 € ne peut que nous alarmer quand on sait que 25% des étudiant·e-s ont déjà renoncé-e-s aux soins gynécologiques par contraintes financières. Pour pallier cette situation et établir une véritable égalité face à l'accès à la santé, il est nécessaire de pouvoir embaucher massivement des médecins spécialistes dans les services de santé étudiants.

## MÉTHODOLOGIE

Afin de définir une différence du coût de la vie entre les étudiant·e-s femmes et assigné·e-s femmes et les étudiants hommes, nous avons pris en compte des postes de dépenses dont le montant diffère en fonction du genre et des normes sociales : épilation, maquillage, taxe rose sur l'habillement, ... De la même façon, nous avons évalué les postes de dépenses d'une personne menstruée afin d'établir un reste à charge. Attention ! : la méthodologie de calcul de la différence du coût de la vie entre les étudiantes et les étudiants n'est pas la même que celle de l'évolution globale du coût de la vie, il est donc inutile de comparer les chiffres entre eux.



# **PARTIE 5 : UN PROJET POUR LA JEUNESSE SORTIE MAJORITAIRE AUX DERNIÈRES LÉGISLATIVES**

## **UN IMPÉRATIF À APPLIQUER DE TOUTE URGENCE**

### **I- Une jeunesse à bout de souffle**

Les chiffres sont clairs. Depuis des années, la jeunesse en formation souffre d'une précarité structurelle que des politiques publiques conjoncturelles ne sauraient endiguer. En effet, le coût de la vie étudiante dépasse désormais les 1000 euros dans l'ensemble des villes universitaires et les bourses sur critères sociaux, dont 73% des étudiant·e·s sont exclu·e·s, sont largement insuffisantes pour permettre aux étudiant·e·s de s'en sortir.

Par ailleurs, pour combler le manque d'aides sociales, un·e étudiant·e sur deux est contraint·e·s de se salarier, ce qui constitue la première cause d'échec. La précarité étudiante mise en place par un système inégalitaire organise également la mise en échec de la jeunesse.

### **Une reproduction sociale toujours plus importante**

La jeunesse aspire à un but commun : l'émancipation et l'autonomie. Pour les atteindre, l'UNEF est convaincue qu'il est nécessaire de transformer en profondeur notre système éducatif pour permettre à chacun·e d'y réussir.

Notre enseignement supérieur est aujourd'hui un fort facteur de reproduction sociale ce qui constitue un frein à l'émancipation des étudiant·e·s. Notre système est sélectif dès l'entrée de la licence et du master ce qui déroute chaque année des dizaines de milliers de jeunes de l'enseignement supérieur. De plus, en fonction de sa situation sociale ou de son capital culturel, l'accès et la réussite dans le supérieur est fortement inégalitaire. En 2019, les enfants d'ouvrier·e·s représentaient en licence 12,3% des étudiant·e·s et 8,5% pour les étudiant·e·s en master lorsque les enfants de cadres représentent 29,3% des étudiant·e·s en licence et 40,2% des étudiant·e·s en master 1 (1).

Dans un contexte de crise économique où 1 étudiant sur 2 est contraint·e de se salarier pour financer ses études ce qui augmentent leur chance d'échec de 50%, il est qu'urgent de mettre en protection sociale les jeunes travailleur·ses en formation pour garantir l'égalité pour la réussite de tou·te·s.

### **II- Un projet qui se veut émancipateur et social**

#### **Un réinvestissement dans les services publics et donc dans les CROUS**

Les services publics des CROUS sont sous-financés et ne peuvent, de fait, accomplir l'ensemble de leur mission à destination des étudiant·e·s et notamment ceux et celles qui en ont le plus besoin. Emmanuel Macron, en plus de précariser les étudiant·e·s, précarise leur unique service public censé les protéger. Entre baisse des subventions, refus de soutenir des projets de rénovation ou de construction et déni des besoins réels des services, le gouvernement a, là aussi, procédé à sa casse du service public.

(1) Observatoires des inégalités, 2019-2020

Pour que les CROUS puissent assurer l'ensemble de leurs missions et redevenir réellement le rempart des étudiant·e·s face à la précarité, il est urgent que l'Etat les réinvestisse financièrement. Le service public, bien commun pour assurer l'égalité de traitement, est aussi nécessaire pour les étudiant·e·s que pour le reste de la population.

### **Le repas à 1€ : une première étape essentielle pour lutter contre la précarité**

Le désormais célèbre repas à 1 euro pour les étudiant·e·s est une victoire importante de la mobilisation étudiante ces dernières années. En effet, passer d'un repas à 3,30€ à 1€, permet de soulager considérablement le quotidien des étudiant·e·s et leur porte-monnaies. Emmanuel Macron et son refus de comprendre les enjeux étudiants, a supprimé cette tarification sociale universelle pour ne la rendre accessible que pour un quart des étudiant·e·s. De fait, 73% des étudiant·e·s déboursent en moyenne près de 400€ par an au lieu de 120€ pour se nourrir au CROUS. Alors que 46% sautent 1 repas par jour faute de moyens financiers, la réouverture pour tou·te·s de cette mesure relève de l'urgence.

## **III- L'Allocation d'Autonomie : une révolution dans l'émancipation de la jeunesse**

### *1- Le statut social étudiant : la mise en protection sociale de la jeunesse*

#### A- L'urgence de la mise en protection sociale de la jeunesse

La jeunesse constitue aujourd'hui une période de la vie de millions de personnes qui n'est ni définie ni protégée. De fait, les jeunes sont contraint·e·s à la précarité financière et sociale et il est urgent de pouvoir répondre à ces enjeux pour assurer un avenir stable aux acteur·trice·s de la société d'aujourd'hui et de demain.

#### **La jeunesse : quatrième âge de la vie**

Il est nécessaire de pouvoir définir ce que l'on entend par jeunesse. Il ne s'agit pas d'une période définie en termes d'âge mais bien comme la période de la vie après l'adolescence c'est-à-dire le moment de l'entrée dans la vie adulte. La période entre la fin de la scolarité obligatoire et l'accès au premier emploi stable.

Cette période de la vie n'est aujourd'hui pas reconnue donc non protégée socialement. Pourtant, ce "quatrième âge" de la vie est déterminant pour la vie d'un·e individu·e car il s'agit de la période transitoire durant laquelle un·e jeune choisit son avenir. Il est donc essentiel de pouvoir permettre à chaque jeune de pouvoir faire ces choix dans les meilleures conditions. Reconnaître cette période de la vie est une première étape essentielle pour pouvoir mettre en place une protection sociale adaptée et sortir les jeunes de cette période rythmée par l'instabilité et la précarité.

#### **La précarité structurelle**

La jeunesse n'étant pas reconnue comme une période de la vie, aucune protection sociale n'est dédiée aux jeunes.

Une fois sorti·e·s de la scolarité obligatoire, les jeunes qui ne poursuivent pas d'études dans l'enseignement supérieur ne sont pas protégé·e·s socialement et vivent une période de grandes incertitudes. Avant d'accéder à un emploi stable, ces jeunes enchaînent travaux sous-payés et périodes de chômage et n'ont pas droit au RSA avant 25 ans.

Lorsque les jeunes peuvent poursuivre des études, ils et elles sont majeur·e·s légalement mais pas socialement parce que rattaché·e·s au foyer fiscal de leurs parents pour toucher des aides sociales. La jeunesse, peu importe son orientation scolaire obligatoire, est donc confrontée à de nombreux freins qui l'empêchent de s'émanciper et d'accéder à l'autonomie.

Aujourd'hui, le quotidien d'un·e étudiant·e est rythmé par la précarité structurelle. En effet, 46% des étudiant·e·s déclarent devoir sauter 1 repas par jour faute de moyens financiers<sup>2</sup> et un étudiant·e sur deux est contraint·e de se salarier pour financer ses études ce qui augmente ses chances d'échec de 50% et pourtant seul·e·s 22% des étudiant·e·s ont accès aux bourses sur critères sociaux. Le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter (+27,76% depuis 2017) et les politiques publiques de ces dernières années ont été largement insuffisantes pour endiguer la situation de crise.

### **La dépendance vis-à-vis de la famille**

Les jeunes en formations sont socialement rattaché·e·s à leurs parents ce qui constitue un frein à leur émancipation et donc l'accès à l'autonomie. De plus, cette dépendance est source d'inégalités et de reproductions sociales fortes car toutes les familles n'ont pas les mêmes ressources pour subvenir aux besoins de leurs enfants étudiant·e·s.

Pour accéder à l'indépendance financière et/ou par contrainte financière, les étudiant·e·s sont 70% à se salarier et 46% le font pendant l'année universitaire. Cette situation impacte nécessairement la réussite. L'UNEF considère que le temps des études doit être consacré à la formation et aux choix de développement de chacun·e afin de construire son avenir.

### **B- Un statut protecteur pour la jeunesse**

Il est urgent de pouvoir créer un statut social protecteur pour la jeunesse en formation afin que chaque jeune puisse s'émanciper et accéder à l'autonomie.

#### **1. Le statut social étudiant : accès à des nouveaux droits**

Créer un statut social pour les étudiant·e·s permet de les protéger socialement et de permettre la réussite de tou·te·s. Ce statut social doit donc être source d'ouverture de droits ayant pour objectif l'émancipation de chaque jeune.

### **Le droit à la réussite universitaire :**

Garantir la réussite universitaire implique de garantir à chaque étudiant·e d'avoir les mêmes chances de réussite, peu importe son origine sociale, son cursus ou encore le territoire de son établissement. Il est essentiel que notre système universitaire puisse permettre à chacun·e d'y réussir et cela passe par l'égalité de droits entre toutes les universités notamment le droit à la seconde chance (rattrapages) et à la compensation entre les matières mais également la garantie de conditions d'études égalitaires avec accès aux mêmes options peu importe son territoire.

Il est essentiel de pouvoir assurer à chaque jeune en formation les meilleures conditions d'études afin d'assurer sa réussite.

### **Le droit à un emploi stable :**

Le statut social ne doit pas protéger uniquement pendant la formation. En effet, l'accès au marché du travail pour les jeunes est très difficile, même pour les jeunes diplômé·e·s. Le manque d'aides sociales contraint donc les jeunes à une précarité dont la seule solution est la dépendance familiale.

Il est donc essentiel que l'allocation d'autonomie, le volet financier du statut social étudiant, soit accessible jusqu'à l'accès au premier emploi stable.

### **Le droit au logement :**

Le logement est une condition essentielle de l'autonomie d'un·e jeune. C'est un élément essentiel pour pouvoir faire ses propres choix de vie, accéder à l'autonomie et ne plus dépendre des décisions parentales.

Aujourd'hui, 93% (2) des étudiant·e·s cohabitant le sont par obligation et non par choix. Il est donc important de pouvoir garantir un droit au logement pour chaque étudiant·e.

### **Le droit aux transports :**

La mobilité est un élément essentiel de la vie d'un·e étudiant·e il est donc important de pouvoir consacrer ce droit. Cela permettrait notamment de mettre en place un tarif étudiant obligatoire pour l'ensemble des services de transports du territoire.

### **Le droit à la culture et aux loisirs :**

Le droit à la culture et aux loisirs est essentiel pour permettre l'émancipation de chacun·e et l'acquisition d'un capital culturel. Aujourd'hui, l'accès à la culture est inégalitaire en fonction de sa classe sociale d'appartenance. En effet, en 2018, 62% des cadres avaient visité un musée ou vu une exposition et ils et elles étaient 85% à avoir lu un livre au cours des 12 derniers mois contre seulement 18% des ouvrier·e·s et employé·e·s pour la première catégorie et 53% pour la seconde.

De fait, les étudiant·e·s ont accès de façon inégalitaire à la culture. Pour garantir l'égalité de tou·te·s les étudiant·e·s face à l'accès à la culture, il est essentiel de consacrer ce droit. Cela permettra notamment de généraliser les tarifs étudiants et de donner accès au pass culture pour l'ensemble des étudiant·e·s.

### **Le droit à la restauration :**

L'alimentation est un élément central dans la vie d'un·e étudiant·e et il représente le deuxième poste de dépense dans son budget. La tarification sociale est un droit étudiant qui se doit d'être préservé afin de garantir à chacun·e des repas complets tous les jours. Dans un contexte d'inflation forte, la fréquentation des restaurants universitaire augmente entre 15 et 30% s'agissant d'un filet de sécurité pour les étudiant·e·s.

### **Le droit à la santé :**

Afin d'assurer la réussite universitaire de chaque étudiant·e, il est nécessaire de pouvoir garantir un droit à la santé physique et mentale. Pour permettre la prise en charge de la santé étudiante dans ses spécificités et garantir l'autonomie des jeunes en formation concernant leur santé, le régime étudiant de sécurité sociale (RESS), héritage de la Résistance doit être rétabli. La suppression du RESS a entraîné une forte baisse de la couverture santé des étudiant·e·s : 85% étaient couvert·e·s par une mutuelle en 2017, soit avant la suppression du régime, et ils et elles n'étaient que 69% à être couvert·e·s en 2019, soit un an seulement après la suppression.

La fin du régime étudiant de sécurité sociale constitue également un frein supplémentaire à l'autonomie des étudiant·e·s car ils et elles sont désormais rattaché·e·s au régime de leurs parents.

Le droit à la santé doit être garanti par le statut social du jeune travailleur·se en formation.

(2) OVE, enquête 2016

## 2. Une allocation pour les jeunes en formation

L'indépendance financière, si elle ne suffit pas à l'accès à l'autonomie, y contribue largement. En effet, sans argent les étudiant·e·s dépendent soit du salariat soit des aides familiales. Cet état de fait renforce la reproduction sociale, développe la précarité et empêche de pouvoir accéder à l'autonomie. L'allocation d'autonomie est donc un volet indispensable du statut social. Son montant doit être suffisant pour vivre sans se salarier ni dépendre de ses parents.

### C- L'allocation d'autonomie : le volet financier du statut social

L'allocation d'autonomie constitue le volet financier du statut social étudiant. Pour garantir l'émancipation des étudiant·e·s, il est essentiel pour chacun·e d'avoir une situation financière permettant cette émancipation. L'Allocation d'autonomie est donc un volet important du statut social étudiant.

#### 1. Une allocation pour tou·te·s

L'universalité de l'allocation est un critère central de notre projet. En effet, l'émancipation des jeunes doit aussi être permise pour les étudiant·e·s que les familles ont les moyens d'aider financièrement mais dont les choix d'avenir sont différents. Chaque jeune doit pouvoir avoir les moyens de faire ses propres choix d'avenir et les difficultés financières ne doivent pas constituer une entrave. Le salariat ne doit plus constituer une condition de l'autonomie, c'est à l'Etat de garantir le droit de chaque jeune de pouvoir s'émanciper de son carcan familial.

#### 2. Un montant suffisant pour réussir ses études

Aujourd'hui, le budget moyen d'un·e étudiante pour est de 1158,70 € par mois et le montant des courses est largement insuffisant pour permettre aux boursier·e·s de s'en sortir. De plus, 73% des étudiant·e·s sont exclu·e·s du système de bourse ce qui les contraint de se salarier et de dépendre fortement des aides familiales. Les étudiant·e·s doivent pouvoir se consacrer entièrement à leurs études et à la construction de leur avenir. Il est donc nécessaire que le montant de l'Allocation d'autonomie puisse permettre à chacun·e de vivre décemment. Nous revendiquons donc que le montant soit calculé au niveau du seuil de pauvreté, soit 1158 euros pour 2024.

Ce montant doit être accompagné d'une revalorisation des APL de minimum 20% pour permettre d'atteindre le budget mensuel d'un·e étudiant·e notamment en Ile de France.

### **Le financement de l'allocation d'autonomie, un projet réaliste et social.**

Mettre en place une allocation d'autonomie signifie prévoir un financement stable sur la durée. Permettre aux jeunes en formations d'être protégé·e·s ne doit pas dépendre des changements politiques. Pour s'assurer de la pérennité de l'allocation et ouvrir des droits pour tou·te·s les étudiant·e·s, il est nécessaire de créer une caisse permanente dont le financement soit stable.

Le financement d'une mesure peut s'effectuer via plusieurs leviers : augmenter les recettes fiscales afin de financer une dépense supplémentaire dans le budget de l'Etat, supprimer des dépenses actuelles et allouer les budgets à cette nouvelle mesure ou bien mettre en place un système de financement par la solidarité nationale sur la base de cotisations sociales.

L'éducation est une priorité nationale, présente parmi les droits constitutionnels rédigés dans le préambule de la constitution de 1946. De fait, la France doit être en mesure d'assurer à tou-te-s celles et ceux qui le souhaitent d'accéder à l'Enseignement supérieur sans que leur situation financière ne constitue un frein. Pourtant aujourd'hui le coût de la vie étudiante est tellement élevé pour un système d'aides social à bout de souffle, qu'accéder à l'Enseignement supérieur n'est pas une option pour beaucoup de jeunes.

Pour mener à bien sa mission d'instruction pour tou-te-s, la communauté nationale doit se mobiliser pour permettre à chacun-e d'accéder à l'Enseignement supérieur. Pour ce faire, l'UNEF propose la création d'une branche de la sécurité sociale destinée à la mise en place d'une allocation d'autonomie afin que chaque actif-ve puisse participer au financement. Ce système redistributif ne devant pas se faire au détriment des salaires des travailleur-se-s, c'est pourquoi cette mesure doit s'accompagner d'une hausse des salaires net.

### *Coût annuel de l'Allocation d'autonomie*

Nombre étudiant·e·s 2024	Montant mensuel	Montant 12 mois	Coût total
2 927 000	1 158,00 €	13 896,00 €	40 673 592 000,00 €

*Calcul de la cotisation moyenne (à mettre en perspective d'une proportionnalité en fonction du salaire)*

Actif·ve·s 2021	Cotisations annuelles moyennes brut	Cotisations mensuelles moyennes brut
30 065 000	1 352,86 €	112,74€



# PARTIE 6 - LES REVENDICATIONS DE L'UNEF

## **La mise en place d'un statut social étudiant**

L'UNEF revendique depuis des décennies la mise en place d'un statut social étudiant qui permettrait l'ouverture de droits pour tou·te·s. En effet, aujourd'hui, les étudiant·e·s sont majeur·e·s juridiquement mais ne le sont pas socialement. De fait, être étudiant·e ne signifie pas avoir des droits rattachés au statut et notamment des droits sociaux. Pour permettre à tou·te·s les jeunes qui le veulent d'accéder à l'enseignement supérieur sans que sa situation sociale ne constitue un frein, l'étudiant·e doit bénéficier d'un statut social protecteur.

Ce statut social devra ouvrir des droits tels que le droit à la réussite universitaire, le droit à la santé ou encore le volet financier du statut qu'est l'Allocation d'autonomie.

## **La mise en place d'une allocation d'autonomie**

Le volet financier du statut social est la mise en place d'une allocation d'autonomie à hauteur du seuil de pauvreté pour tou·te·s les étudiant·e·s. En France, 12,3% des étudiant·e·s inscrit·e·s en Licence sont enfants d'ouvrier·ère·s contre 4,7% en doctorat (25% d'ouvrier·ère·s dans la société). Afin de rétablir une égalité d'accès face à l'accès aux étudiant·e·s et permettre à chacun·e d'y réussir, la solidarité nationale doit le permettre.

Cette allocation doit aussi être universelle. En effet, permettre l'émancipation de la jeunesse signifie également garantir une émancipation financière vis-à-vis de ses parents.

## **Augmentation des budgets des CROUS**

Le CROUS, unique service public à destination des étudiant·e·s, doit assurer les missions de restauration, accès aux aides sociales et restauration. Cependant, et ce depuis des années, le réseau des œuvres est sous-financé ce qui l'empêche d'assurer au mieux ses missions. Le nombre d'assistant·e·s sociaux est insuffisant, les capacités d'accueil des restaurants universitaires trop faibles et la restauration des logements universitaires très compliquée.

Afin de permettre au CROUS d'être le rempart des étudiant·e·s face à la précarité étudiante, il doit largement être financé à la hauteur des besoins des étudiant·e·s.

## **Gratuité des transports pour les jeunes**

L'accès à la gratuité des transports est un des facteurs nécessaires pour garantir l'émancipation de la jeunesse. Pouvoir se déplacer gratuitement de son lieu d'études à son logement, aux lieux culturels, sociaux, est essentiel pour qu'un·e jeune puisse débiter sa vie d'adulte de la façon dont il ou elle le souhaite et que le coût de la mobilité ne constitue pas un frein à son accession à l'autonomie.

## **Augmentation des budgets des CROUS**

Le CROUS, unique service public à destination des étudiant·e·s, doit assurer les missions de restauration, accès aux aides sociales et restauration. Cependant, et ce depuis des années, le réseau des œuvres est sous-financé ce qui l'empêche d'assurer au mieux ses missions. Le nombre d'assistant·e·s sociaux est insuffisant, les capacités d'accueil des restaurants universitaires trop faibles et la restauration des logements universitaires très compliquée.

Afin de permettre au CROUS d'être le rempart des étudiant·e·s face à la précarité étudiante, il doit largement être financé à la hauteur des besoins des étudiant·e·s.

## **Augmentation des APL**

Les aides au logement doivent être impérativement augmentées de 20% afin de pouvoir permettre aux étudiant·e·s de se loger, notamment dans les zones les plus chères, sans devoir sacrifier d'autres dépenses essentielles telles que se nourrir.

## **Abrogation des frais différenciés**

Depuis 2019 et la mise en place du plan "Bienvenue en France", les étudiant·e·s étranger·e·s payent des frais d'inscription 16 fois plus élevés que ceux des européen·ne·s. Cette inégalité injustifiée plonge les étudiant·e·s étranger·e·s, public particulièrement précaire, dans une pauvreté quasi invivable.

L'UNEF revendique l'abrogation de ce plan injuste, raciste et xénophobe.

## **Ouverture des droits sociaux pour les étudiant·e·s étranger·e·s**

Les étudiant·e·s étranger·e·s font partie des étudiant·e·s les plus précaires notamment car ils et elles ne bénéficient pas des bourses sur critères sociaux. De fait, le recours au salariat est très important mais leurs titres de séjours ne leur permettent de travailler seulement 60% du temps légal (et 50% pour les Algérien·ne·s). Par ailleurs, l'ouverture aux droits sociaux concerne également l'accès aux logements du CROUS.

L'ouverture à tou·te·s les étudiant·e·s des aides sociales du CROUS est une urgence pour permettre aux étudiant·e·s de sortir de la précarité.

## **Encadrement des loyers**

Trop peu de villes encadrent leurs loyers et les étudiant·e·s, faisant partie des locataires les plus précaires et dont le loyer représente 60% de leurs budgets sont impactés par des loyers toujours plus élevés. Une politique publique locative en faveur d'une protection des plus précaires dont les étudiant·e·s contribuerait fortement à une réduction de la précarité.

## **Plan de construction de 150 000 logements CROUS**

Seulement 6,4% des étudiant·e·s sont logé·e·s en résidences universitaires par manque de place. De fait, un tri est fait entre les étudiant·e·s les plus précaires. Il devient urgent de construire au minimum 150 000 nouveaux logements CROUS pour permettre à 10% des étudiant·e·s d'être logé·e·s à tarification sociale.

# QU'EST CE QUE L'UNEF ?

L'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF) est le principal syndicat étudiant de France. Présent dans la plupart des villes universitaires, l'UNEF s'investit pour l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiant·e·s de l'enseignement supérieur.

Organisation indépendante du gouvernement, des syndicats professionnels et des mouvements politiques, réunissant les étudiant·e·s de toutes les villes et toutes les filières, l'UNEF s'organise en sections locales pour défendre au mieux les intérêts matériels et moraux des étudiant·e·s sur chaque territoire.

## INFORMER

Être étudiant·e est synonyme de difficulté quotidienne. Par son activité, l'UNEF permet à ses adhérent·e·s de se former sur le système universitaire. L'UNEF informe également les étudiant·e·s de leurs droits : accès aux aides sociales, droits durant les études et les examens, procédures administratives pour les étudiant·e·s étranger·ère·s, droit à la poursuite d'études, etc.

## DÉFENDRE

La défense des étudiant·e·s est la colonne vertébrale de l'UNEF. Notre syndicat est en effet présent sur les campus pour défendre les droits des étudiant·e·s de façon individuelle ou collective. En tant que principal syndicat étudiant de France, l'UNEF accompagne chaque personne qui rencontre un problème de logement, d'examen, d'inscription, de bourse...

De plus, l'UNEF milite pour la défense des intérêts physiques et moraux des étudiant·e·s ainsi que pour améliorer nos conditions de vie et d'étude. De ce fait, nous soutenons et nous mobilisons pour la mise en place de politiques publiques en faveur des étudiant·e·s et de la jeunesse ainsi qu'un investissement massif de l'État dans l'enseignement supérieur.

De cette façon, l'UNEF a activement participé aux mouvements des derniers mois contre la réforme des retraites, la précarité étudiante et le déni de démocratie. Grâce aux revendications de l'UNEF et à la mobilisation, le gouvernement a été contraint d'augmenter le budget des aides sociales de 500 millions d'euros.

De plus, le rapport de force qu'exerce le syndicat grâce à ses syndicalistes et à ses élu·e·s notamment dans les CROUS et au CNOUS permettent d'obtenir des victoires locales et nationales (gel des loyers, baisse des prix dans certaines cafétérias, ...).

## ORGANISER LA SOLIDARITÉ

L'UNEF cherche à créer un écosystème solidaire sur les campus via notamment la mise en place de permanences syndicales pour répondre aux questions des étudiant·e·s, un travail régulier avec les associations afin de dynamiser les campus universitaires ou encore via l'organisation de bourses aux livres à la rentrée. Cette année, l'UNEF a notamment continué les distributions alimentaires sur plusieurs campus et menée des actions de solidarité dans les résidences universitaires.

# NOS PARTENAIRES



Spécialiste de la location et de la colocation entre particuliers, LocService créé il y a près de 20 ans le concept de mise en relation inversée. Avec LocService.fr, aucun frais d'agence, le locataire ou colocataire renseigne sa demande de location et ce sont les propriétaires particuliers qui le re- contactent directement.

LocService.fr permet ainsi de louer rapidement appartements, maisons, studios, chambres, meublés ou colocations. Le site, qui compte près de 1,8 million d'utilisateurs particuliers à son actif et 94 % d'avis favorables, a été classé en 2020 pour la troisième fois dans le top 500 des « Champions de la Croissance » réalisé par Les Echos.

Twitter : @LocService\_fr

# ANNEXE

		Etudiant·e non boursier·e cohabitant·e en province		Etudiant·e non boursier·e décohabitant·e en province		Etudiant·e boursier·e échelon Obis décohabitant·e en province		Etudiant·e boursier·e Obis décohabitant·e en IDF	
Les dépenses		2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Dépenses obligatoires	Frais d'inscriptions	170,00 €	175,00 €	170,00 €	175,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CVEC	100,00 €	103,00 €	100,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses incompressibles	Restauration	405,63 €	409,91 €	405,63 €	409,91 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
	Electricité	0,00 €	0,00 €	344,64 €	411,47 €	344,64 €	411,47 €	344,64 €	411,47 €
	Assurance habitation	0,00 €	0,00 €	136,97 €	142,91 €	136,97 €	142,91 €	169,77 €	172,25 €
	Téléphone	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €	299,98 €
	Frais bancaires	120,88 €	126,65 €	120,88 €	126,65 €	120,88 €	126,65 €	120,88 €	126,65 €
	Internet	0,00 €	0,00 €	299,98 €	407,88 €	299,98 €	407,88 €	299,98 €	407,88 €
	Services médicaux	56,64 €	54,84 €	56,64 €	54,84 €	56,64 €	54,84 €	56,64 €	54,84 €
	Mutuelle	322,80 €	330,00 €	322,80 €	330,00 €	322,80 €	330,00 €	322,80 €	330,00 €
Masse de consommation	Alimentation	2 604,05 €	2 625,36 €	3 613,12 €	3 642,69 €	3 613,12 €	3 642,69 €	3 613,12 €	3 642,69 €
	Produits d'hygiène et entretien	219,30 €	219,00 €	310,17 €	309,79 €	310,17 €	309,79 €	310,17 €	309,79 €
	Habillement	560,39 €	561,63 €	560,39 €	561,63 €	560,39 €	561,63 €	560,39 €	561,63 €
	Livres	300,79 €	302,99 €	300,79 €	302,99 €	300,79 €	302,99 €	300,79 €	302,99 €
	Loisirs	637,78 €	656,56 €	637,78 €	656,56 €	637,78 €	656,56 €	637,78 €	656,56 €
Moyennes par villes universitaires	Transports	223,52 €	216,16 €	223,52 €	216,16 €	196,88 €	183,46 €	350,00 €	382,40 €
	Logements	0,00 €	0,00 €	5 712,24 €	5 801,00 €	5 712,24 €	5 801,00 €	9 590,00 €	9 647,00 €
Total ressources	Aides au logements annuelles	0,00 €	0,00 €	2 196,00 €	2 292,00 €	2 796,00 €	2 928,00 €	2 628,00 €	2 748,00 €
	Bourse annuelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 454,00 €	1 454,00 €	1 454,00 €	1 454,00 €
	Total aides au logements + bourses	0,00 €	0,00 €	2 196,00 €	2 292,00 €	4 400,00 €	4 382,00 €	4 082,00 €	4 202,00 €
Reste à charge	RAC annuel	6 021,76 €	5 864,92 €	11 419,53 €	11 444,62 €	8 633,26 €	8 970,17 €	13 014,94 €	13 224,13 €
	RAC mensuel	501,81 €	488,74 €	951,63 €	953,72 €	719,44 €	747,51 €	1 084,58 €	1 102,01 €



**CONTACT PRESSE**

**PRESSE@UNEF.FR**

**07 77 80 65 39**



**unef**  
le syndicat étudiant